

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2019**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| DATE DE CONVOCATION : | L'an deux mille dix-neuf,<br><b>Le vingt-quatre mai à vingt heures,</b>   |
| 17.05.2019            |   |
| DATE D'AFFICHAGE :    | Le Conseil Municipal,<br>léggalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.   |
| 17.05.2019            |   |
| NOMBRE DE CONSEILLERS |   |
| EN EXERCICE           | <b>Etaient Présents :</b> AILLET Louis, BOUAN Chantal, BREHINIER Henri, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, NEUTE Françoise et ROBISSEAU Josiane. |
| 14                    |   |
| PRÉSENTS              | <b>Excusés :</b> MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine) et BROCHARD Gwénaëlle.   |
| 12                    |   |
| VOTANTS               | <b>Secrétaire de séance :</b> COLLET Céline.  |
| 13                    |   |

**PROCES-VERBAL REUNION DU 25 AVRIL 2019**

Une remarque de Bernard LETORT : demande d'ajout concernant les effectifs des agents communaux des services techniques et la possibilité de faire appel à des entreprises extérieures. Une réponse a été effectuée par Mr le Maire : la taille des haies va être effectuée par l'entreprise LANGUILLE et une partie des accotements est gérée par Dinan Agglomération.

Une remarque de Paul LA DROITTE : demande d'ajout concernant le fait qu'un débat a eu lieu concernant la pertinence sur la mise en œuvre des travaux de l'église.

Accepté à l'unanimité.

**Compte rendu des réunions Dinan Agglomération**

Le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2019 été effectué.

Les thèmes abordés ont été les suivants (entre autres) :

- Schéma intercommunal d'aide aux familles
- Continuité de service pour le transport scolaire suite à la convention de dissolution du SITS
- Les gens du voyage et les terrains mis à leur disposition. Le financement du poste de médiateur va être pris en charge par l'UDAF et l'EPCI.
- Mise à disposition d'un technicien lors de manifestation de la salle de SOLENVAL au tarif de 415€ la journée.
- ZAG de bel air : 12 hectares sur les 40 sont en zone humide.

La prochaine réunion aura lieu lundi 27 mai.

**Compte rendu commissions communales**

**CCAS**

20/02/2019 : approbation CA 2018 et vote du BP 2019

| Article | DEPENSES           | BP2018         | CA2018        | BP2019         |
|---------|--------------------|----------------|---------------|----------------|
| 6182    | Abonnements        | 110.00         | 73.00         | 110.00         |
| 6451    | Cotisations URSSAF | 100.00         | 90.00         | 100.00         |
| 6562    | Aides              | 1313.14        | 245.78        | 1294.36        |
|         | <b>Total</b>       | <b>1523.14</b> | <b>408.78</b> | <b>1504.36</b> |

| Article | RECETTES           | BP2018  | CA2018  | BP2019  |
|---------|--------------------|---------|---------|---------|
| 002     | Excédent reporté   | 1423.14 | 1423.14 | 1404.36 |
| 7713    | Libéralités - dons | 100.00  | 390.00  | 100.00  |
|         | Total              | 1523.14 | 1813.14 | 1504.36 |
|         | Excédent           |         | 1404.36 |         |

Sylvie GUILLOTIN précise qu'il y a eu 5 colis alimentaires attribués en 2019.

Les libéralités correspondent à la participation « gens du voyage » et « invités repas des ainés ».

13/05/2019 : attribution de logement

5 candidatures ont été reçues. Les 4 premiers candidats ont décliné l'offre. Le 5<sup>ème</sup> candidat doit se prononcer prochainement.

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

---

Le conseil donne son accord pour l'ajout de ce point à délibérer à l'ordre du jour.

Un courrier de Monsieur Alexis LE NAOUR a été lu par Monsieur le Maire.

Il est demandé aux conseillers de donner leur avis sur le projet du PLUi arrêté, lors du conseil communautaire du 25 mars, et cela avant le 30 juin 2019.

Cet avis peut être favorable, favorable avec observations (si des modifications étaient nécessaires sur le projet au niveau de la commune) ou défavorable.

Le projet du PLUi était consultable en mairie.

Une observation a été effectuée concernant la loi littoral et les restrictions qu'elle impose en matière d'urbanisme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- décide de donner un avis favorable au projet du PLUi arrêté.**

#### **RESSOURCES HUMAINES**

---

- Suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 26 octobre 2018, un poste d'adjoint administratif à temps complet a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est également rappelé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 un agent au grade de rédacteur a quitté la collectivité.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convenait de saisir le comité technique pour supprimer un emploi.

En mars 2019, la commune a donc saisi le Comité Technique Départemental pour obtenir son avis sur la suppression de l'emploi de rédacteur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le 14 mai 2019, le collège « élus » a donné un avis favorable et le collège « personnels » s'est abstenu.

L'avis rendu par le CT est un avis simple. La collectivité reste maîtresse de la décision finale réservée à cette mesure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **décide de la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur.**

- Tableau des effectifs

Monsieur le Maire, au vu des modifications faites sur les emplois du personnel communal, propose de modifier le tableau des effectifs pour 2019, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984.

**FILIÈRE ADMINISTRATIVE :**

Un Adjoint Administratif à temps complet.

Un Adjoint Administratif à temps complet (contractuel).

**FILIÈRE TECHNIQUE**

- **Services Techniques :**

Un Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Un Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Un Adjoint Technique à temps complet.

- **Service scolaire :**

Un Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Un Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 26 h/semaine

Un Adjoint Technique en CDI à 6.50h/semaine

Un Adjoint Technique en CDI à 5.50 h/semaine.

**FILIÈRE ANIMATION :**

Un Adjoint d'animation Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24 h/semaine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Fixe le tableau des emplois comme ci-dessus, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

---

**AVENANT CONVENTION-CADRE DU PAPI ARGUENON 2017-2020**

Pour rappel, à la demande de l'Etat et des collectivités locales, le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon.

Une convention-cadre pour s'engager officiellement à mettre en œuvre les actions sur une période de 4 ans, entre 2017 et 2020 a été signée le 16 décembre 2016 par les partenaires techniques et financiers du PAPI.

Début 2019, le SMAP a effectué un bilan à mi-parcours, afin de dresser l'état d'avancement de la réalisation des actions du PAPI, de lister les difficultés rencontrées et d'ajuster, si besoin, le contenu du programme. Ce bilan a été présenté au comité de pilotage du PAPI Arguenon le 28 mars 2019 qui l'a validé.

Le COPIL PAPI a également validé la proposition d'élaboration d'un avenant « simple » au PAPI Arguenon, permettant de prendre en compte les évolutions réglementaires et législatives récentes sans remise en cause de l'économie générale du programme initial.

L'avenant intègre 4 actions nouvelles, 3 modifications d'actions existantes et 2 suppressions d'actions initialement prévues :

| Opération    | Intitulé de l'action  | Maître d'ouvrage  | Financeurs  |
|--------------|---|---|---|
| Suppression  | I-11 : étude sur la dynamique sédimentaire entre Plancoët et l'estuaire   | SMAM  | État, Plancoët, Créhen, Saint-Lormel, Saint-Cast-le-Guildo  |
| Suppression  | V-03 : diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité pour les bâtiments publics   | Plancoët et Jugon-les-Lacs CN                             | État  |
| Modification | 0-01 : Animation (1 ETP) : ajout d'1 année supplémentaire   | SMAP, Jugon, Plancoët                                     | État, CD22  |
| Modification | V-02a et b : travaux de réduction de la vulnérabilité des logements et locaux de petites entreprises  | Propriétaires privés                                      | <u>AVANT</u> : pas de financements possibles<br><u>APRES</u> : financements à 80% (logements) et 20% (entreprises) par l'État |
| Modification | VII-01 : étude préalable aux travaux d'optimisation du barrage anti-marée de Plancoët   | <u>AVANT</u> : SMAM<br><u>APRES</u> : Dinan Agglomération | État  |
| Ajout        | V-02a1 à a4 et V-02b1 : travaux de réduction de la vulnérabilité des logements et locaux de petites entreprises suite à la réalisation de diagnostics | Propriétaires privés                                      | Financements à 80% (logements) et 20% (entreprises) par l'État  |
| Ajout        | III-03 : mise en place de réserves communales de sauvegarde   | Plancoët et Jugon-les-Lacs CN                             | En régie  |
| Ajout        | V-05 : réalisation de l'inventaire des tampons non verrouillés  | Plancoët et Jugon-les-Lacs CN                             | En régie  |
| Ajout        | V-06 – Etude de faisabilité de la mise en place de barrières anti-inondations à Plancoët  | Dinan Agglomération                                       | État (50%) + Plancoët (25%)   |

La durée totale de mise en œuvre du PAPI est rallongée d'un an, afin de permettre d'achever dans les temps les actions en cours et les nouvelles actions inscrites dans l'actuel avenant, de préparer le bilan évaluatif final du PAPI Arguenon, et d'élaborer un dossier préparatoire à la labellisation d'un éventuel « PAPI 2 » de travaux qui pourrait démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur ce projet d'avenant au PAPI Arguenon 2017-2020

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les actions ajoutées, modifiées ou supprimées dans le cadre du projet d'avenant au PAPI Arguenon 2017-2020 ;**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre du PAPI Arguenon.**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – ADS DE LA COTE D'EMERAUDE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude, antenne de Plancoët (ex CIAS de Plancoët) sollicitant une subvention annuelle s'élevant à 0.305 euros par habitant (montant minimum déterminé par le conseil d'administration).

Pour information, la population totale de Saint-Lormel est de 892 habitants, soit 272.06€

Il est demandé son avis au conseil municipal.

Nous avons 16 bénéficiaires sur la commune, dont 3 bénéficient du portage des repas. Le service est nécessaire. Il s'agit des frais de fonctionnement. Aucun bilan n'a été communiqué. Cette association est à but non lucratif. La délibération est demandée à être reportée dans l'attente d'informations complémentaires.

**Le vote n'a pas été effectué.**

## **REVISION DES TARIFS – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

---

- **Tarifs cantine**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux de la cantine pour application dès la rentrée scolaire 2019.

Le bilan démontre un déficit de 19 159,58 € pour l'année 2018 (déficit de 18 012,24 € pour 2017).  
Notre prix de vente du repas est de 3 € pour les enfants et 4,30 € pour les adultes.

Le prix d'achat du repas auprès de la société Convivio est de 3,11 € par enfant et 3,85 € par adulte.  
Il passera à 3,15 € par enfant et 3,89 € par adulte dès la rentrée scolaire 2019-2020.  
Il est fait une proposition d'augmenter les tarifs à 3,05 € pour les enfants et maintien du tarif adulte à 4,30 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- Décide d'augmenter le tarif cantine scolaire enfant à 3,05 € par repas et de maintenir le tarif adulte à 4,30 € par repas.**

- **Tarifs garderie**

Le bilan de l'année 2018 est présenté. Il comprend un déficit du service périscolaire de 6 986,36 € au lieu de 4 326,74 € en 2017.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Matin

Arrivée avant 8h : 1,50 €/ enfant

Arrivée après 8h : 1,10 €/ enfant

Soir

Départ avant 17h30 : 1,50 €/enfant

Départ après 17h30 : 2,00 € / enfant

Réduction : 25% à partir du deuxième enfant

Monsieur le Maire invite les conseillers à donner leur avis.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs en vigueur.**

## **AVENANT AU BAIL CAMPING – FACTURATION LOCATION CONTENEURS DES DÉCHETS MÉNAGERS**

---

Suite à l'occupation totale du camping depuis mai 2019 et en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères du camping, il est prévu la mise en place de conteneurs collectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 dans l'espace aménagé à cet effet à l'extérieur du camping.

Les quelques bacs individuels en place seront repris par les services de Dinan Agglomération lors de la mise en place des conteneurs.

Il est proposé que la location desdits conteneurs fasse l'objet d'une répartition entre les 34 parcelles et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette redevance serait actuellement d'un montant de 20 € par an et par parcelle. Il invite les conseillers à donner leur avis.

Cette redevance est fixée à 20€ par an et par emplacement et suivra l'évolution des tarifs appliqués par Dinan Agglomération pour la location de ces conteneurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de facturer la location des conteneurs collectifs du camping au tarif de 20€ par an et par parcelle et ce à compter du 1er janvier 2020, tarif qui suivra l'évolution des tarifs appliqués par Dinan Agglomération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant modifiant en conséquence le bail des locataires du camping.**

## **DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNE**

---

Suite à une demande de la trésorerie, Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2019 afin de réajuster certaines dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2019.

### **Dépenses de fonctionnement**

**022 (dépenses imprévues) : - 600 €**

**673 (titres annulés sur ex précédents) + 600 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Vote les décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Réunion camping

Un compte rendu de la réunion du 11 mai sera transmis aux conseillers.

- Fléchage chemins de randonnées

Le Maire remercie les personnes qui ont fléché le parcours. Il est proposé aux journalistes présents de mettre en avant cette action pour les chemins de randonnée dans les journaux : une invitation va être envoyée pour une rencontre / présentation mi-juin.

- Accueil de la randonnée UTL de Dinan du 28 mai

L'accueil sera effectué par le Maire, son adjointe et quelques conseillers en mairie à 9h.

- Plateau multisports

La réception provisoire de la structure a été effectuée le 23 mai. La résine et le marquage sont prévus semaine 22 ou 23 en fonction de la météo.

- Aire de jeux

L'installation est programmée pour fin juin.

- **Garde-corps de la mairie**

L'installation du garde-corps est prévue pour la fin du mois de mai.

- **Curage des fossés**

Les curages sont terminés. Le chemin au niveau de l'aire de pique-nique nord a été lissé. Tout ce qui a été signalé a été curé.

- **Fauchage**

Une formation des agents communaux de Saint Lormel sur l'utilisation de l'épaveuse a été effectuée par les agents communaux de Créhen puis par un organisme spécialisé. Le fauchage des accotements est en cours. Le fauchage des talus est prévu mi-juin par Dinan Agglomération.

- **Ecole de la Confiance**

Le texte a été remanié suite à la réunion du 21 mai.

- **Pacte Alimentaire Territorial**

La phase des diagnostics est terminée. Des ateliers vont être organisés auprès des cuisiniers pour suivre les objectifs définis avec notamment l'utilisation de produits locaux.

- **Classe découverte**

47 enfants ont participé à la classe découverte. Tout s'est bien passé et le beau temps était de la partie. La sécurité dans la navette a été assurée par Josiane ROBISSOUT.

- **Location local boulangerie/tisserande**

Une annonce va être remise sur le site Internet leboncoin.

- **Forum des associations**

L'enveloppe allouée par Dinan Agglomération devrait être suffisante pour couvrir tous les frais. Un accord de principe a été demandé par courrier pour une participation éventuelle de la commune si le financement n'était pas suffisant. En fonction, une délibération sera nécessaire en cas de participation.

- **Recensement de la population programmé par l'INSEE du 16 janvier au 15 février 2020**

Des volontaires rémunérés seront à trouver. Un appel à candidature sera passé dans le Réveil.

- **Sens de circulation Place de l'église**

Le sens interdit et la flèche seront retirés pour test.

- **Circulation dans le bourg**

Une réflexion est à mener sur la cohérence des panneaux 30 et 50km/h entre la mairie et l'école. Il est proposé dans un 1<sup>er</sup> temps de déplacer le panneau après le carrefour, au-delà de la rue des Prevayes.

- **La Poste**

Le maire a contacté la directrice de la Poste de Planoët concernant la distribution du courrier et du bulletin communal. La réorganisation des tournées a été effectuée. Les agents ne sont pas remis en cause. Le service n'est pas du tout satisfaisant.

- **Exposition savoir-faire**

6 candidats se sont proposés dans les domaines suivants : peinture, broderie, photographie, vannerie, patchwork, cartonnage.

Une réflexion est en cours concernant la localisation de l'exposition : salle polyvalente ou local commercial.

Une réunion de programmation est prévue le 11 juin à 18h30. Une option sur la salle a été posée les 22 et 23 novembre.

- **SPANC**

Une rectification est effectuée. Il n'y a plus de subvention pour les particuliers sauf pour les zones conchyliocoles à hauteur de 30%.

- Eglise

Les travaux « plâtre » sont prévus pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre.

- Elections

La salle est préparée pour dimanche. Des recommandations et des consignes ont été faites.

- Repas des ainés

Une réunion de préparation est programmée le 19 juin à 20h30.

- Commerce de proximité

Un particulier monte un dossier d'étude pour une épicerie ambulante.

**Questions diverses :**

---

Bernard LETORT signale qu'une parcelle du domaine des eucalyptus n'est plus entretenue. Il est répondu que c'est un terrain privé.

Bernard LETORT signale qu'après les travaux de l'église, il faudra nettoyer les bancs.

Bernard LETORT signale qu'il faudrait ensabler le chemin piétonnier de la ville Robert. Il est répondu que le revêtement est effectivement à revoir.

Bernard LETORT signale qu'il faudrait tondre le lotissement de la Lande Aya. Il est répondu qu'effectivement des petites zones ont été retirées mais il faut les remonter à la mairie si besoin.

Bernard LETORT signale qu'il faudrait supprimer l'encadrement au niveau des bacs de la ville Billy. Il est répondu que les agents feront le nécessaire.

Louis AILLET signale qu'il faudrait prévoir un local dédié pour les containers au local des associations au terrain des sports. Il est répondu qu'une étude va être effectuée.

Prochain conseil municipal : jeudi 4 juillet à 20h.

La séance est levée à 23h09.

|               |                 |                  |                  |                |                 |                                      |
|---------------|-----------------|------------------|------------------|----------------|-----------------|--------------------------------------|
| Claude RIGOLE | Henri BREHINIER | Sylvie GUILLOTIN | Josiane ROBISOUT | AILLET Louis   | BOUAN Chantal   | BROCHARD Gwenaëlle<br><i>Absente</i> |
| COLLET Céline | DAUNAY Loïc     | LA DROITTE Paul  | LEBORGNE Régine  | LETORT Bernard | MENIER Mireille | NEUTE Françoise<br><i>Absente</i>    |